



Le Petit Pavillon Bleu



APPBP
Membre de l'UNAN

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Bureau du Port – Square du Général Masson – 44500 LA BAULE

Tel : 02 40 62 02 13 – E-mail : contact@appbp.fr – site web : <http://appbp.fr>

Exemplaire N°35 - Janvier 2011 – Adressé aux utilisateurs du port
Comité de rédaction : JP MAURICE, JP SANTINI, E. DAVID, J-CI VAUZELLE, Ch AVIGNON et G. VAUCLIN

Chers amis, Chers Adhérents,

Comme le veut la tradition en début d'année, le mois de janvier est l'occasion de présenter ses vœux à sa famille, ses amis et les gens qui nous sont proches. Le conseil d'administration de l'APPBP s'associe à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches une excellente année 2011. Tout d'abord la santé bien sur et ensuite une année riche en événements nautiques – croisière, pêche, régates ...

Le mois de janvier, c'est aussi la période où les jours commencent petit à petit à rallonger. Cet allongement des journées nous fait « plonger » partiellement vers la nouvelle saison qui approche. C'est du moins le sentiment que cela me donne. Je n'oublie pas néanmoins que certains naviguent toute l'année, la majorité d'entre nous consacrant pourtant l'hiver au nettoyage et à la remise en état de tout le matériel (c'est l'une des conditions de sa durée de vie). La saison carénage quant à elle, est souvent lancée à Pâques pour battre son plein en mai et juin – pour être sûr de trouver une place sur les aires, mieux vaut faire partie de la première vague.

Pendant la basse saison, c'est aussi la période où les membres du conseil d'administration de l'APPBP s'investissent le plus dans la vie de notre association – nous sommes avant tout des plaisanciers et nous passons aussi un peu de temps sur l'eau pendant la belle saison. Pendant l'hiver, nous avons œuvré sur plusieurs dossiers, certains dont les signes sont directement perceptibles par tous et d'autres moins : la mise en œuvre des numéros 33 et 34 du PPB, la création d'une nouvelle carte d'adhérent, les correspondances avec les différentes autorités du port, la mise en place du calendrier de nos actions 2011, les réunions SIVU/CCI ... et la réflexion sur un événement majeur pour la fin d'année 2011 : le choix du nouveau concessionnaire, nous en reparlerons.

Nous aurons donc besoin, peut être encore plus que jamais du soutien de tous les plaisanciers du port. Si ce n'est déjà fait, rejoignez cette année l'APPBP, la cotisation n'est que de 25 euros par an.

Je remercie ceux qui sont déjà adhérents de leur confiance et qui renouvelleront leur adhésion cette saison.

Je vous souhaite une nouvelle fois à toutes et à tous une excellente année 2011.

Amicalement,

Emmanuel DAVID

CARTE DE MEMBRE

Votre carte de membre bientôt disponible aura un nouveau look



SOMMAIRE

- Page 2** Extrait d'un document du SHOM à lire impérativement
- Page 2** Moyens d'alerte pour la plaisance et fausses alertes
- Page 2** Règlementation concernant les annexes
- Page 3** Quelques idées reçues sur la plaisance sont fausses et à éradiquer
- Page 3** Dates à retenir
- Page 3** Permanences du bureau APPBP
- Page 4** Marques d'identité des navires de plaisance
- Page 4** Quel ouvrage ou livre de bord choisir ?
- Page 5** La pêche aux leurres (suite des PPB 33 et 34)
- Page 6** Le mot de l'assureur

ASSURANCES MADER Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République Immeuble le challenge
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Cdx 1 - France
Info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 64 80

EXTRAIT D'UN DOCUMENT DU SHOM À LIRE IMPÉRATIVEMENT !

AUTRES RISQUES DE L'EMPLOI SANS PRÉCAUTION DU GPS OU DE LA CARTE ÉLECTRONIQUE

Les systèmes électroniques ou informatiques de navigation sont des aides précieuses à la navigation dont ils permettent d'améliorer la sécurité lorsque leur utilisation est maîtrisée. Cette utilisation comporte des risques de types nouveaux parmi lesquels sont décrits uniquement les principaux risques liés à la qualité de l'information. Les risques liés aux systèmes eux-mêmes ne sont pas du ressort du SHOM et sont traités séparément sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

La carte est souvent moins précise que le GPS.

Le navigateur équipé d'un récepteur GPS en mode différentiel et qui aura bien pris en compte le décalage entre le WGS 84 et le système géodésique de sa carte ne devra pas user inconsidérément de l'excellente qualité de son positionnement. Il n'oubliera pas que la position des dangers immergés portés sur les cartes est connue avec une précision généralement inférieure à celle de son propre système de navigation. Si, enhardi par la précision de l'ordre de 10 m de son GPS, il adoptait une route passant à 100 m d'un haut-fond cartographié, toutes les conditions pour un éventuel talonnage seraient réunies. En effet, nous avons vu au paragraphe 2.3 qu'un haut-fond en vue de terre peut figurer sur la carte à plus de 100 m de sa position réelle, l'erreur pouvant atteindre ou dépasser 300 m plus au large.

MOYENS D'ALERTE POUR LA PLAISANCE ET FAUSSES ALERTES

Un Groupe de Travail du CSNPSN (Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques) a été constitué début 2008 pour étudier les différents moyens d'alerte permettant à un plaisancier en difficulté de demander assistance. Ces « moyens d'alerte » sont très divers et comprennent, entre autres, les moyens pyrotechniques, lampes individuelles, miroirs de détresse, VHF, balises 406 Mhz. L'UNAN est active au sein de ce groupe. Ses premiers travaux montrent que la VHF constitue le moyen le plus efficace de demander de l'assistance en cas de difficulté : la VHF est fiable, facile à mettre en œuvre et bon marché.

La VHF/ASN génère d'assez nombreuses **fausses** alertes (60 % des appels d'urgence sont de fausses alertes, mais celles-ci peuvent être identifiées comme telles avant la mise en œuvre de moyens de secours).

L'utilisation de moyens pyrotechniques, fusées et feux à main, constitue dans 95 % des cas de fausses alertes. Mais comme il est indispensable d'en être certain, des moyens de recherches lourds et coûteux sont pratiquement toujours mis en œuvre. D'où la possibilité ouverte par la D 240, de substituer une VHF/ASN aux fusées parachute.

Les balises de détresse type 406 MHz, surtout si elles sont dotées d'un GPS, sont des moyens rapides et efficaces pour signaler un problème grave. 69 déclenchements de balises ont été effectués par des navires de plaisance en 2007 et 8 seulement ont donné lieu à la mise en œuvre de moyens matériels. Les autres ont pu être identifiés rapidement comme de fausses alertes.

REGLEMENTATION CONCERNANT LES ANNEXES

Les dispositions de la Division 224 relatives aux annexes étaient peu claires, voire même incohérentes. Une concertation toute récente entre Direction des Affaires Maritimes, industriels et plaisanciers devrait entraîner prochainement une clarification des textes.

Rappelons tout d'abord la définition : une annexe est une embarcation (*de toute taille, selon le navire porteur*), « utilisée à des fins de servitude à partir d'un navire porteur » qui peut porter soit les marques extérieures d'identité du navire porteur (« xxx Annexe ou xxx Axe »), soit ses propres marques si elle est immatriculée.

La réglementation modifiée (Division 240) devrait autoriser les annexes, quelle que soit leur taille ou leur type, à naviguer sans matériel de sécurité jusqu'à 300 mètres d'un abri ou de leur navire porteur. Celui-ci est, pour son annexe, considéré comme un abri.

Sur le plan administratif :

Si les annexes ont une longueur de moins de 2,50 m et un moteur dont la puissance ne dépasse pas 3 kW, elles sont considérées comme des « engins de plage », qui n'ont pas besoin d'être immatriculés. Du fait du caractère « d'Annexe » conféré par leur usage et leurs marques, elles sont autorisées à s'éloigner jusqu'à 300 mètres d'un abri ou de leur navire porteur. Elles peuvent aussi naviguer de nuit si elles montrent un feu blanc (*lampe torche*). Mais, en tant qu'engins de plage, elles ne sont pas autorisées à s'éloigner de plus de 300 mètres d'un abri ou de leur navire porteur.

Au-dessus de 2,50 m de longueur, les annexes sont obligatoirement immatriculées, avec ou sans moteur et quelle qu'en soit la puissance. Elles portent alors soit les marques normales des navires à moteur, soit les marques spécifiques des annexes. Elles peuvent être utilisées sans aucun matériel de sécurité à moins de 300 m d'un abri ou de leur navire porteur.

Au-delà de 300 m d'un abri, les annexes de plus de 2,50 m doivent embarquer le matériel de sécurité requis en fonction de la distance d'éloignement d'un abri (moins de 2 milles ou moins de 6 milles) et bien sûr respecter les limites d'utilisation, de charge autorisée et de conditions de vent et de mer liées à leur certification européenne (catégories C ou D normalement).

L'usage de l'annexe constitue parfois la partie la plus dangereuse d'une navigation. Les accidents dramatiques sont en général liés à des imprudences caractérisées. Il faut donc veiller à ce que les enfants ou les mauvais nageurs portent toujours un gilet de sauvetage. Par vent de plus de 10/15 nœuds, mer agitée, ou de nuit, il est vivement conseillé d'embarquer un matériel de sécurité complémentaire (*gilets pour tous, torche, voire VHF portable*), ou dans d'autres circonstances jugées par le chef de bord.

Enfin il convient de penser au retour à bord, car pendant le séjour à terre, le vent peut forcer ou tourner, la mer se former et rendre le trajet de retour délicat. Le courant peu aussi devenir violent en fonction des heures et des coefficients de marée.



Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP



Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

www.lamouettecommunication.com

QUELQUES IDÉES REÇUES SUR LA PLAISANCE SONT FAUSSES ET À ÉRADIQUER.

• *La durée moyenne d'utilisation des bateaux serait de 3 jours par an ! Faux.* Il n'existe pas de statistique.

Une enquête effectuée par l'UNAN montre que 43 % des plaisanciers morbihannais naviguaient plus de 30 jours par an et 6 % déclaraient sortir moins de 10 jours par an. Ce taux d'utilisation a augmenté .

• *Les plaisanciers sont des nantis ! Faux.* 72 % des bateaux ont moins de 6 mètres et 96% d'entre eux moins de 10 m. Les plaisanciers sont pour 31 % des retraités, 15,6 % des employés et ouvriers, 8 % des artisans et commerçants, 21 % des cadres moyens et enseignants et pour 24% des cadres, professions libérales ou chefs d'entreprise (origine : Affaires maritimes). La moitié des plaisanciers avait dépensé moins de 2.000 € par an pour la gestion de leur bateau (*mouillage, assurances, carburant, entretien, taxes*) (source UNAN 56).

• *La plaisance est financée par les contribuables des collectivités où se trouvent le port ! Faux,* les budgets des ports sont des budgets annexes parfaitement identifiés et en équilibre. Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont couverts en totalité par les utilisateurs plaisanciers du port. Les subventions sont de plus en plus faibles, presque toujours remboursables et remboursées.

La plaisance polluée ! Faux.

• 80% de la pollution des mers proviennent d'activités humaines terrestres. 12% sont dus aux activités maritimes, y compris le transport maritime ; les experts attribuent seulement 1% de ces 12% au nautisme.

• L'usage du TBT (tributyl) utilisé dans les peintures antisalissure) a été interdit en France **dès 1982** pour les bateaux de moins de 25 mètres. La France a été le premier pays à le faire, suivie par la GB en 1987, bien avant les accords internationaux. Les carénages sont maintenant effectués sur des aires aménagées recueillant les effluents pour retraitement. La disparition du TBT est lente dans les vases anaérobies mais rapide quand il est remis en suspension dans l'eau.

• Les bateaux mis en service depuis le 1 janvier 2008 sont obligatoirement équipés de caisses à eau noire.

• Des détergents "verts" facilement et rapidement biodégradables sont disponibles maintenant chez tous les shipchangers et largement utilisés par les plaisanciers, qui les recommandent d'ailleurs à tous habitants du littoral car les stations d'assainissement n'en éliminent qu'une faible part.

• Les moteurs marins récents, fixes Diesel ou hors-bord à essence 2 ou 4 temps sont soumis à des normes très strictes qui ont très fortement réduit les émissions gazeuses ou liquides ainsi que le bruit.



• Les dragages des ports sont précédés d'analyses complètes et les autorisations délivrées par les préfets le sont sur des critères précis, plus stricts en France qu'ailleurs en Europe. Les vases se déposent naturellement dans les bassins ou sont amenées par les eaux de ruissellement. Les actions environnementales menées dans les ports et les bassins versants font que les vases récentes sont sensiblement moins polluées que celles des années 1970

DATES A RETENIR EN 2011

Assemblée générale de l'APPBP

Samedi 23 avril à 18 h 30 : Foyer des anciens au Pouliguen (derrière l'église).

Lors de cette assemblée générale, nous aurons à compléter notre conseil d'administration.

Les candidats sont priés de se faire connaître par courrier.

Soirée à thème

Le 2 juin, les manœuvres de port animée par Bruno CRAVIC

Cocktail de saison

30 juillet 2011 18 h 30 : Villa Mortureux (après validation de disponibilité de la villa auprès du YCLB)

Vérification des extincteurs

Elles auront lieu comme d'habitude les premiers samedis de juin et de juillet soit :

Samedi 4 juin de 9 h 30 à 13 h

Samedi 2 juillet de 9 h 30 à 13 h

Devant le local de l'APPBP square Général Masson

PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13 (répondeur)

Email : contact@appbp.fr - Site Web : <http://appbp.fr/>



**CHANTIER NAVAL
MECANIQUE H.B. - I.B.**



PORT À SEC

2, venelle du Sourd
PIRIAC sur MER

Tél. 02 40 23 50 86 - Fax 02 40 23 58 65

piriacdiffusionmarine@normandnet.fr

MARQUES D'IDENTITE DES NAVIRES DE PLAISANCE

Un projet de réforme des marques d'identité avait été lancé par les affaires maritimes à l'été 2007. Ses motivations, confuses, faisaient penser qu'il s'agissait de faciliter la recherche des bateaux mais surtout l'identification pour les P.V.

Un point était, parmi d'autres, d'imposer aux voiliers le port du n° d'immatriculation des 2 côtés de la proue. Une réaction unanime du monde de la plaisance, et notamment de l'UNAN, a rapidement amené l'Administration à revoir son projet.

Une nouvelle proposition, beaucoup plus acceptable, a été formulée durant l'été 2008, qui devait entrer en application début 2009 pour les bateaux immatriculés après cette date. Précisons que les marques d'identification ne changent pas pour les bateaux immatriculés avant le 1-1-2009.

Les changements sont les suivants :

- Les voiliers de 7 mètres à 24 mètres de longueur portent leur nom et les initiales du quartier d'immatriculation visibles à la poupe, les navires à moteur leur numéro d'immatriculation visible sur les 2 côtés de la coque.
- Les VNM (scooters des mers) portent les marques des 2 côtés de la coque. Elles doivent rester visibles y compris lorsque les personnes ont pris place en navigation.
- Les embarcations mues exclusivement par l'énergie humaine sont dispensées du port de marques d'identification.
- Les annexes portent les mêmes marques que leur navire porteur (nom pour un voilier suivi des initiales du quartier maritime, n° d'immatriculation pour les bateaux à moteur) précédées des 3 lettres AXE, des 2 côtés de la coque.

La taille des caractères est réduite et s'établit, pour les bateaux à moteur, à 4 centimètres pour les bateaux de 2,50 à 7 mètres, à 7 cm de 7 à 12 mètres, à 12 cm au-delà de 12 mètres. Pour les voiliers de 7 à 12 mètres, les caractères sont de 4 centimètres, et de 7 cm pour les voiliers de plus de 12 mètres.

Par ailleurs, des marques d'identification INTERNES seront imposées pour faciliter l'identification par les CROSS des bateaux à la dérive ou échoués et inoccupés, **à tous** : voiliers, navires à moteur, embarcations à rame ou pagaie, annexes.

Elles sont constituées du n° d'immatriculation à apposer de façon visible dans le cockpit ou depuis l'emplacement du chef de bord, en caractères de 1 cm. Elles doivent être portées dès immatriculation pour les bateaux qui le sont après le 1^{er} janvier 2009. Les marques internes des bateaux **immatriculés** avant le 31.12.2008 devront être apposées au plus tard **début 2012**.

QUEL OUVRAGE OU LIVRE DE BORD CHOISIR

C'est au moment du salon nautique de Paris que sont mis en vente les ouvrages, dont l'un d'entre eux au moins, prendra place, durant une année de navigation, sur votre table à cartes. Alors, lequel ?

Pour vous aider dans ce choix difficile, j'ai sélectionné trois de ces principaux volumes : L'almanach du marin, Escales et Bloc marine.

Bien qu'ils soient encombrants et lourds je ne saurais trop vous conseiller, cher ami navigateur, d'investir dans l'un d'entre eux. En effet, outre des informations générales que nous connaissons tous bien sûr mais que nous avons la fâcheuse habitude d'oublier durant notre pose hivernale, ces magnifiques ouvrages sont réactualisés tous les ans et nous renseignent sur tout ce qu'il y a de nouveau en matière de réglementation. Chacun de ces ouvrages comporte deux éditions distinctes, l'une pour la navigation en méditerranée l'autre pour celle en atlantique. C'est pour cette dernière que nous allons manifester notre intérêt.

Tous les trois balayent les côtes de la mer du nord, de la manche et de l'Europe atlantique plus ou moins au nord et plus ou moins au sud et, même si nos escapades marines s'arrêtent au nord à Hoëdic et au sud à l'Île d'Yeu, nous pourrions à loisir rêver d'ancrer à Oostende ou de mouiller à Puerto America.

Et puis dans ces trois ouvrages, hauts en couleur, l'indispensable est bien là : les horaires des marées qui changent chaque année, question de nous compliquer la tâche déjà très rude de plaisancier, les courants, les ports.

Le Bloc Marine est proposé au prix de 23,49 €, le plus volumineux au format : 22,5 x 29,5 cm et pesant 1,650 kg. Il a longtemps été le seul à présenter l'avantage de comporter un livre de bord complet. Son format lui permet de présenter des cartographies portuaires très lisibles

L'Almanach du marin (Breton) vendu au prix de 23 €, le plus petit, au format 26 x 17 et seulement 0,930 kg. Cette année, pour la première fois il est présenté en 2 volumes l'un étant consacré aux conseils et à la réglementation, l'autre aux ports et aux marées avec enfin un journal de bord.

Escales vendu au prix de 17 € au format intermédiaire 27,5 x 19,5 et un poids de 1,200 kg. Tout aussi complet que les deux précédents il est le plus économique des trois, vendu avec un journal de bord séparé. Ecrit assez petit, une loupe est nécessaire pour découvrir certains détails mais pas de problème, en navigateur averti, vous en disposez déjà d'une à bord pour lire les cartes papier.

A peu de chose près, les informations qu'on y trouve sont donc les mêmes, seule la présentation et l'ordre des rubriques changent.

Alors ! Qu'attendez-vous de moi ? Que je me jette à l'eau pour vous dire quel choix faire ? Eh bien, puisque vous insistez je vais vous dire que, comme chaque année je plonge pour l'Almanach du marin. La 112^e édition quittera l'équipet de mon voilier pour prendre place chez moi, au sec, dans ma bibliothèque et la 113^e m'accompagnera dans mes navigations humides le temps d'une nouvelle année et comme chaque année la maxime, le proverbe ou la citation en tête de chaque page me fera tour à tour sourire, rire ou plus simplement m'étonnera par son réalisme.

JP Santini



Pôle nautique

10% remise sur le magasin d'accastillage
(sauf survie et électronique)
(Sur présentation de la carte de membre appbp)

Grutage - Hivernage
Réparation - Maintenance
Vente neuf et occasion

Tél. 02 40 15 16 16
contact@amb-yachting.com - www.amb-yachting.com



TUGDUAL BOUËT

06 08 92 67 96

4 rue de la douve - 44490 le Croisic
tugdual.bouet@gmail.com

Confiez-nous le financement de votre bateau en crédit ou en LOA. Plus d'informations dans votre agence **Crédit Maritime de la Baule**.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS SUR VOTRE FINANCEMENT*!

Le **Crédit Maritime Atlantique** vous accueille dans son agence de la Baule

297, Av de Lattre de Tassigny
44490 LA BAULE
☎ 02 40 60 96 36

* Sous réserve d'acceptation du dossier, voir conditions en agence.

www.creditmaritime-atlantique.fr



LA PECHE DU BAR AUX LEURRES (suite mais peut être pas la fin)

Lors des deux précédents numéros, nous avons évoqué pour cette activité, les leurres, le matériel et quelques techniques de pêche. Dans ce numéro de début d'année, nous vous l'avons promis, nous nous intéresserons au coin de pêche.

Tout d'abord, plusieurs qualités sont essentielles pour trouver des coins de pêche ou nous avons des chances de trouver du poisson. Dans ces propos, certains vont trouver des similitudes avec leur activité professionnelle lorsque nous allons parler d'observation, de prospection, d'organisation ... En effet, même si la chance fait partie de la fête lors d'une sortie pêche, toutes les personnes que vous connaissez qui prennent régulièrement du bar font preuve de ces qualités (qu'elles le sachent ou pas)

L'observation : l'hiver est une saison idéale pour observer les cartes marines et relever les coordonnées de plusieurs points (roche immergée, gravière, tombant, épave ...), les autres pêcheurs plaisanciers et professionnels (néanmoins, l'éthique et la courtoisie imposent de ne pas venir se coller à un bateau qui vient de prendre un poisson – cela agace beaucoup !!!), les oiseaux sont aussi un signe important, les courants et mouvements d'eau en surface ...

La prospection : ce n'est pas parce que je prends trois fois de suite du poisson à un endroit que j'abandonne d'autres postes. C'est justement le bon moment pour faire quelques lancers sur les points repérés pendant l'hiver. A chaque sortie, je teste un ou deux nouveaux coins potentiels et j'essaye d'y revenir à plusieurs moments de la marée. En effet, selon l'heure, le courant ne sera pas le même et il se peut que les poissons ne soient présents qu'en début ou fin de marée ...

L'organisation : si cette passion de la pêche aux leurres vous prend, je ne peux que vous conseiller de tenir en quelque sorte un journal de vos sorties de pêche voire un tableau. Cela vous permettra au calme de mettre en place au fur et à mesure un schéma et un plan de sortie pêche.

Il y a une autre qualité dont on a déjà parlé : la persévérance – le pêcheur qui prend le plus de poisson, c'est celui qui sort le plus. Et la boucle est bouclée – plus de temps sur l'eau = plus d'observations = plus de prospection = plus de temps de pêche = plus de poissons

La pêche du bar aux leurres pourrait s'appeler la traque du bar aux leurres et si certains d'entre vous sont chasseur de bécasse, ils y retrouveront la même philosophie.

Avant de vous donner quelques pistes sur certains postes de pêche, il est important d'avoir en tête les comportements que le bar peut adopter.

Le bar est en train de chasser, les oiseaux plongent, les bateaux commencent à se concentrer sur la zone. Dans ce cas de figure, un banc de bar, des milliers parfois est en train de s'attaquer à du poisson fourrage. Seul problème, c'est qu'on trouve souvent des bars de petites tailles – et les remarques de certains « pêcheurs destructeurs » : « en tirant sur la queue, il fait la maille » - cela ne contribue pas au maintien de la ressource (imaginez que ça se passe dans d'autres situations comme cela !!!) on peut trouver ce type de situation face à la plage de La baule, autour des Evens, à la pointe de Penchateau, à la Banche, au plateau du Four et plus on se lève tôt et plus on a de chance de trouver des poissons en chasse.

Le bar est en « promenade ». Dans cette situation, le poisson saisira éventuellement une opportunité de se nourrir ou défendra un territoire en s'attaquant à l'intrus. On peut trouver ce type de situation un peu partout à condition toutefois qu'il y ait un peu de courant voire des obstacles. La côte sauvage, la Pierre Percée, Baguenau ...

Le bar est en zone de repos, on peut dire qu'il est chez lui, tranquillement calé au fond. Dans ce type de situation, ce sont les outils de prospection actuels qui vont nous permettre de détecter le poisson. On le trouvera dans des zones où les niveaux d'eau vont dépasser les 15 à 20 mètres.

Vous aurez certainement saisi que selon moi, la pêche du bar aux leurres est une question de connaissance de ce poisson et de son environnement. Alors, bon courage et attendez le mois d'avril pour vous lancer après la période de reproduction du bar.

Bars dans le vivier du bateau de mon ami Arnaud lors d'une sortie en juin chez lui à Belle Ile. A la fin de la journée, nous gardons éventuellement un poisson et les autres sont relâchés dans le port de Palais sous les yeux attendris des enfants et curieux des badauds.



Vous êtes dans le vent...

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme

La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou solde.



N'abordez plus vos sorties ou vos vacances en mer, sans une vérification annuelle de votre électricité et électronique marine afin de ne pas les gâcher.

Je me tiens à votre disposition pour tous contrôles ou devis d'installation. Une remise de 10% sur le matériel et 5% sur la main d'œuvre sera octroyée aux membres de l'APPBP sur présentation de leurs carte d'adhérent de l'année en cours.

Bonne navigation à tous.

Nordin NABI

LE MOT DE L'ASSUREUR

Nous vous proposons une assurance plaisance exclusivement réservée aux Adhérents des Associations affiliées à l'UNAN dont vous faites partie

Le Contrat « PRIVILEGE »

Deux formules de garanties possibles TIERS avec déséchouement et enlèvement. TOUS DOMMAGES ET VOL Un des points importants de cette proposition est une garantie tous risques pour les bateaux d'une valeur objective de moins 25 000 € et de plus de 15 ans d'âge, sans expertise préalable et frais inhérents.... Mais avec seulement une attestation sur l'honneur et un état descriptif du bateau. Une cellule de souscription et une plateforme de tarification internet (à privilégier) ont été mises en place chez AMTM afin de répondre au plus vite aux différentes demandes des membres des Associations exclusivement liées à l'UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs). De plus un expert maritime désigné par l'UNAN et AMTM membre de l'organisation « polyexpert », propose une prestation réservée aux adhérents des UNAN, visant à optimiser les délais d'intervention en cas de sinistre.



EXONERATION DE VOTRE FRANCHISE AU 1^{er} SINISTRE DECLARE. EN L'ABSENCE DE SINISTRE, VOTRE FRANCHISE EST DEGRESSIVE DE 25% PAR AN soit une EXONERATION TOTALE AU BOUT DE 4 ANS.

SI AUCUN SINISTRE N'EST ENREGISTRE DANS L'ANNEE, VOUS BENEFICIEZ D'UNE REMISE DE 10 %. DE VOTRE COTISATION H.T, A VALOIR SUR LA PROCHAINE ECHEANCE.

Bateau Neuf ou de moins de 3 ans : Votre bateau est âgé de moins de 3 ans, nous le garantissons en Valeur Agréée pendant 5 ans sur présentation de la facture d'achat.

Bateau de 4 à 14 ans : Afin de bénéficier de la Garantie en Valeur Agréée pour une durée de 5 ans, nous vous invitons à faire expertiser votre unité par un expert agréé CESAM.

Bateau de 15 ans et + : Il s'agit d'une construction de plus de 15 ans avec une valeur inférieure à 30.000 €, une attestation sur l'honneur présentant un état descriptif de votre navire, est demandé pour la souscription des garanties Dommages.

EN CAS D'IMMOBILISATION DE VOTRE UNITE ENTRE LE 1^{er} JUIN ET LE 30 SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNEE METTANT EN ŒUVRE L'UNE DES GARANTIES DU CONTRAT, IL EST PREVU UNE INDEMNITE JOURNALIERE.

POUR L'ETABLISSEMENT DE VOTRE DEVIS EN LIGNE, PRIVILEGIEZ NOTRE PLATEFORME

<http://intranet.mader.fr>

Votre accès confidentiel UNAN44 Mot de passe: 44

Par téléphone à Laure ALLOCHON: 05 46 41 97 67

Patrick LE GONIDEC: 06 07 21 37 13

TOUTE L'EQUIPE D'AMTM/MADER VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VŒUX



LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com



BÉNÉTEAU

WHITE SHARK

Fontaine Pajot
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97